


Compte rendu du Conseil d'Administration du CODEP 35 de CYCLOTOURISME

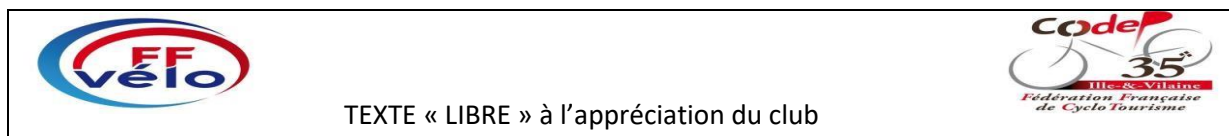
Du Jeudi **19 MAI 2022**

Présents : Patrick LE SAUX – Dominique MORIN – Serge MASSOT – Jean Michel LE FOL – Dorothee MADEC – Yves LENOEL

Excusés : Loïc RIFFIER – Yann LE PORT

- **Approbation du Cpte Rendu du CA du 10 Février 2022** : à l'unanimité
- Relance auprès d'imprimeur(s) pour l'édition de nouvelles flèches directionnelles, en acceptant que la « marque »  apparaisse en NOIR et BLANC sur les flèches .
- **Banderole de Manifestation au Calendrier Départemental** : Présentation des 2 devis en format 3 mètres et 10 mètres, se renseigner sur un format intermédiaire de 5 mètres.

Le principe d'une prise en charge par le CODEP à hauteur de 50 % de la facture acquittée www.prismaprint.fr. dans la limite de 3 banderoles par manifestation, à la condition de respecter le schéma suivant :



est **ADOPTEE**

A l'occasion de la réunion « calendrier », et de l'AG de fin d'année, le principe sera rappelé aux présidents de club et/ou responsable.

- **Banderole A VELO TOUT EST PLUS BEAU** : Afin de faciliter l'expression d'appartenance à la Fédération, il a été décidé de vous proposer d'acheter pour chaque club la Banderole FEDERALE « A VELO TOUT EST PLUS BEAU » suivant la modalité suivante :

Prise en charge du **CODEP = 20 €uros**

Prise en charge du **Club = 5 €uros**

FINANCES

La comptabilité est basculée sur un logiciel MONEY, plus simple de fonctionnement. Aperçu des comptes favorable, le principe de mettre un terme au contrat INFORMATIQUE comptable est approuvé

COMMISSION JEUNES.

Le comité Départemental remercie vivement P LE SAUX et D.MORIN pour le bon déroulement du Critérium départemental qui s'est déroulé à BAIN DE BRETAGNE, grâce à la participation du Club de A.C.BAIN DE BRETAGNE, A.C.PIPRIAC, VTT CLUB de la Valle du BOEL

Concours départemental d'Education Routière
23/04/2022

Nom	Prénom	Club	Panneaux routiers	mise en situation	pièces de vélo	ordre de priorité	itinéraire	maniabilité adresse	TOTAL	CLASSEMENT
Bourdel	Noah	Bain	20	20	25	10	40	175	290	1
Goueron	Kiara	Pipriac	20	20	25	20	40	155	280	2
Martin	Lucas	Bain	10	10	30	20	40	153	263	3
Delourme	Raphael	Pipriac	0	20	25	30	40	147	262	4
Paty	Yélena	Pipriac	0	10	20	20	40	139	229	5
Hardy	Paolina	Pipriac	10	20	35	30	20	111	226	6
Delourme	Lysandro	Pipriac	20	10	35	20	0	105	190	7

Critérium départemental du Jeune Cyclotouriste VTT

Nom	Prénom	Club	catégorie	N° Plaque	N° Equipe	TOTAL	CLASSEMENT
Blanchard	Guireg	Montauban	Cadet	4	2	685	1
Chaou	Tugdual	Vallée du Boel	Cadet	1	1	676	2
Perodeau	Oscar	Vallée du Boel	Benjamin	5	3	615	3
Campion Cardinal	Melvin	Bain de Bretagne	Cadet	3	2	600	4
Nolan	Guy	Vallée du Boel	Benjamin	6	3	595	5
Gaudin	Thomas	Bain de Bretagne	Minime	9	5	595	5
Delattre	Norig	Bain de Bretagne	Minime	10	5	575	7
Collineaux	Maxime	Vallée du Boel	Cadet	2	1	565	8
Cohan	Yael	Vallée du Boel	Minime	11	6	545	9
Minguet	Ewan	Bain de Bretagne	Minime	13	5	540	10

Cognet	Marius	Vallée du Boel	Minime	8	4	490	11
Constant	Yvain	Vallée du Boel	Benjamin	7	4	480	12
Fontaine	Enyo	Vallée du Boel	Minime	12	6	395	13

COMMISSION VTT . Yann LE PORT, absent.

COMMISSION FORMATION

Différentes formation PSC1 ont été assurées.

Prévision d'une formation « animateur » en Sept / Octobre 2022 notamment pour le club de ST PERE MARC EN POULET, afin d'aider à l'encadrement « sécurisé » des jeunes Vététistes.

COMMISSION TOURISME

Le site de Cambo les bains a réservé « ses » surprises et notamment un relief très accidenté dans un périmètre de 15 km autour de l'agglomération.

La bonne humeur était au rendez-vous, chacune et chacun ayant participé à hauteur de ses envies et de ses moyens.

Le séjour CODEP 2023 est au **Domaine de Pelvezy à SAINT GENIES (24590) du 06 Mai au 13 Mai 2023**

COMMISSION FEMININES

1°) Bilan positif, autour de la Randonnée en Pays de Brocéliande organisée le 30 Avril 2022. Une boucle de 116 km au départ de BRUZ.

Remerciements à LA BICYCLETTE BRUZOISE pour son accueil et son soutien logistique.

2°) Rappel de l'organisation d'une journée FEMININES à LOUDEAC le 03 Juillet 2022. Information diffusée, prise en charge par le COREG à hauteur de 20 €uros

3°) Rassemblement du 24 & 25 SEPTEMBRE 2022, autour de l'objectif de réaliser la flèche RENNES ANGERS et retour, avec hébergement et intendance assurée à ETHIC ETAPES – Lac de MAINE à ANGERS pour un coût limité à 25 €UROS compte tenu d'une prise en charge équivalente par le codep 35.

4°) TOUS et TOUTES à PARIS

Avis unanime de maintenir la spécificité FEMININES et de créer en parallèle un cheminement « Masculin »

Seule information à ce jour : arrivée le 1^{er} et 02 JUIIN 2024 à PARIS. Dans l'attente de connaître le point de « chute ». La FEDERATION a été sollicitée, sans réponses à ce jour.

Une réunion est à prévoir pour la rentrée de SEPTEMBRE/OCTOBRE avec les Présidents (es) de CLUB, les FEMININES, intéressées ou curieuses, par cette manifestation Nationale et les HOMMES, conviés à se joindre à ce projet.

Maison des Sports - 13 B avenue de Cucillé – 35065 RENNES Cedex

<http://www.ffct-codep35.org/>

Questions diverses :

Il a été décidé d'acter le principe d'un **Fonds de Solidarité** sous la forme suivante :

« Le Comité d'Administration du Comité Départemental de Cyclotourisme (CODEP 35)

acte le principe d'un Fonds de Solidarité.

Ce fonds, abondé par des prélèvements sur les réserves et par les éventuels excédents des budgets annuels de fonctionnement, a pour vocation d'aider les structures affiliées au CODEP 35 dans la mise en œuvre d'actions ayant pour objectifs :

- Encourager la pratique du vélo accessible à tous et sous toutes ses formes (Vélo de route, VTT, Gravel, VAE).
- Agir pour une pratique du vélo en toute sécurité.
- Faciliter une pratique en famille
- Développer l'activité touristique à vélo grâce à différents événements.

Ce fonds n'a pas vocation à se substituer et/ou abonder le budget de fonctionnement habituel des structures. Ne seront donc prises en compte que les actions novatrices pour la structure demandeuse .

Les demandes seront à transmettre au Comité Départemental de Cyclotourisme qui délibérera et statuera à la majorité qualifiée sur la recevabilité de toute(s) demande(s), sur le montant et la nature de l'aide accordé à la structure demandeuse.. »

RENNES, le 19 MAI 2022, clôture des débats à 22h 30.